

## Politique de la Direction de LEM intérim en matière de sécurité des travailleurs.

Dès le début de ses activités, LEM intérim s.a. a adopté une approche prudente du métier du travail intérimaire. La Direction de l'entreprise était en effet pleinement consciente du fait que le travailleur intérimaire est un public à risque pour toute une série de raisons complémentaires.

Consciente du fait que la prévention de terrain est le monopole de l'entreprise utilisatrice, elle a donc concentré ses actions dans trois axes : éviter les clients ou les secteurs n'offrant pas un minimum de garanties en matière de sécurité (ainsi, par exemple, depuis 1992, aucun intérimaire n'a été placé dans le montage en charpentes métalliques), ne mettre au travail que des intérimaires jugés capables de comprendre un minimum de consignes de sécurité, et enfin améliorer l'information donnée aux intérimaires sur leur future mission, en particulier en matière de sécurité et de bien-être au travail.

En 2006, La Direction de LEM intérim a décidé de faire un pas de plus dans le domaine de la prévention, en engageant une personne chargée à mi-temps d'améliorer la politique de prévention. Dans la même dynamique, elle a mis en œuvre la préparation d'une cellule spécifique au sein de son équipe dont l'approche spécifique serait certifiable VCU, afin de professionnaliser davantage encore notre approche sécurité avec les plus proactifs de nos clients en la matière.

La Direction fixe clairement aux membres de cette cellule les objectifs suivants :

- Prendre toutes les actions utiles à la limitation des lésions corporelles.
- Avoir à chaque instant le souci de la sécurité et de la santé des travailleurs, le cas échéant au détriment de considérations commerciales.
- Obtenir des clients des garanties de mise au travail prudente des travailleurs intérimaires.
- Travailler dans une optique d'amélioration continue dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs, dans le même esprit constructif que celui qui est bien connu depuis 1996 au sein de l'entreprise au travers de notre système ISO 9001.
- Dans la mesure du possible, de faire profiter l'ensemble de nos intérimaires, en ce compris ceux qui ne sont pas mis au travail spécifiquement dans le cadre de la cellule VCU, des avancées dégagées par la cellule en matière de sécurité et de bien-être des travailleurs.

La Direction sera attentive au bon suivi de ces objectifs et apporte son total soutien aux actions entreprises en vue de les atteindre.

Fait à Liège, le 1<sup>er</sup> juillet 2007

Henri LEMAITRE  
Administrateur

Jean LEMAITRE  
Directeur

Magali CHAINEUX  
Directrice